

PLAN DE DÉCONFINEMENT

CLUBS

À partir du 15 août 2020

Pratiquant encadré

**Animateur encadrant
dans un club
FFRandonnée**


PRÉCAUTIONS

Port du masque


Fortement déconseillé pendant la pratique, sauf dans les zones où il est rendu obligatoire
Conseillé avant et après la sortie

Distanciation physique : 4m2/pers


A adapter à la vitesse de progression : 1 mètre minimum entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 2 mètres minimum pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h, 1 mètre minimum en latéral.
A adapter à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire)

Utilisation de gel hydroalcoolique


Obligatoire

Si symptômes du COVID-19


Restez chez soi
Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe



Restez chez soi
Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe

Kit sanitaire personnel composé de :

1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle



Préconisé



Obligatoire

Matériels liés à la pratique


Préconisation d'utilisation de son matériel personnel
-Échange de matériel entre participants non autorisé



-Préconisation d'utilisation de son matériel personnel
-Prêt matériel par le club à organiser avec une désinfection systématique avec un produit désinfectant virucide norme EN 14476
-Échange de matériel entre participants autorisé

Vestiaires


Autorisés
Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire

Locaux


Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire



PUBLICS







Nombre


Sans limitation mais en respectant strictement la distanciation entre pratiquants et sur la voie publique en divisant les groupes importants en plusieurs groupes de

À partir du 15 août 2020

| | Pratiquant encadré | Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée |
|--|---|---|
| <p>Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination</p> | <p></p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. - La personne malade devra consulter et se faire tester. - Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. <p>Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p> | <p></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animateur doit porter à connaissance des pratiquants les gestes barrières, les consignes et conseils de pratique, le protocole sanitaire en cas de signes de maladie ou de potentielle contamination. - En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie encadrée le pratiquant doit prévenir immédiatement le club (animateur ou président) qui en informera rapidement les autres participants. - La personne malade devra consulter et se faire tester. - Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne revenir aux sorties du club qu'en cas de négativité du test du premier cas (l'animateur peut l'inciter à communiquer ce résultat) ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. <p>Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester.</p> |
| <p> TRANSPORTS</p> | | |
| Transport individuel |  | Conseillé |
| Transports en commun |  | Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique |
| Covoiturage et mini-bus |  | Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation. Utilisation de gel hydroalcoolique avant et après le trajet |
| <p> ESPACE DE PRATIQUE</p> | | |
| <p>Législation en vigueur : Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...</p> |  | Dans les espaces ouverts autorisés, dans le respect des règles, notamment concernant le port du masque A vérifier localement et à respecter |
| Espace de pratique |  Respecter le port du masque même pendant la pratique dans les zones où il est obligatoire (adapter la vitesse de progression) |  Favoriser les espaces et itinéraires les moins fréquentés. Respecter le port du masque même pendant la pratique dans les zones où il est obligatoire (adapter la vitesse de progression) |

À partir du 15 août 2020

| | Pratiquant encadré | Animateur diplômé encadrant dans un club FFRandonnée |
|--|--|---|
|  SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION | |  Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club |
|  ACCIDENT |  Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence |  Les animateurs portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence |
|  VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ | <p>Votre club</p> <p><u>Votre comité départemental</u></p> <p>info@ffrandonnee.fr</p> | <p><u>Votre comité départemental</u></p> <p>association@ffrandonnee.fr</p> |

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr